



# LES NORMES DE BIO-OVO S.A.

Annexe au contrat 1  
Version valable à partir d'avril 2020

Lots maximum	3.000 animaux/lot
Densité étable/bâtiment fixe	6,0 animaux/m <sup>2</sup> de la surface accessible
Densité étable mobile	6,0 animaux/m <sup>2</sup> de la surface accessible
Éclairage naturelle	au moins 5% de la surface sol bâtiment chauffé
Perchoirs	18 cm/poule
Évacuation des fientes automatisées	en cas d'une nouvelle construction
Jardin d'hiver	max. 10 animaux/m <sup>2</sup> illuminé
Coqs	1:99 = 1 coq pour 100
Bain de sable	au moins 1 m <sup>2</sup> /500 animaux
Alimentation graines entières	au moins 5% de la ration
Éclairage	lampes à incandescence, HF ou LED
Alimentation	10 cm/poule pour les mangeoires longitudinales
	4 cm/poule pour les mangeoires rondes
Abreuvoirs	max. 23 animaux/cup
Pondoirs	80 poules/m <sup>2</sup>
Ouvertures étable/jardin d'hiver	4 m/100 m <sup>2</sup> de la surface de l'étable
Ouvertures jardin d'hiver/extérieur	4 m/100 m <sup>2</sup> de la surface de l'étable
Alimentation	100 % Bio
Parcours extérieur	au moins 4 m <sup>2</sup> /poule